



Commune de Tournon (Savoie)

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ
LE VENDREDI 21 MARS 2025 A 19H30

DATE DE CONVOCATION : 12/03/2025

DATE D’AFFICHAGE : 12/03/2025

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, GIANNINA Gisèle, CHEVRIER-GROS Sébastien, MURAZ-DULAURIER Gilles

Excusés : RIMBOUD Christelle (pouvoir à GIANNINA Gisèle), CHATELAIN Éric (pouvoir à ALIOUA Yacine)

Absents : DRAGNEA Cindy, GARDET-CADET Michel

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 12

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : 10

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Sébastien CHEVRIER-GROS est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025/09
VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2025

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La taxe d'habitation, ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ⇒ **17,11 %**
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ⇒ **64,02 %**
- Taux de la taxe d'habitation ⇒ **5,92 %**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ⇒ **17,11 %**
 - Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ⇒ **64,02 %**
 - Taux de la taxe d'habitation ⇒ **5,92 %**
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire
 - De notifier cette décision aux services préfectoraux
 - De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance
Sébastien CHEVRIER-GROS

Transmis au contrôle de légalité
Le 24 MARS 2025

Publié le 24 MARS 2025